

# Attestation de capacité Commissionnaire de transport

## Stages complémentaires/expérience professionnelle

Arrêté du 20 décembre 1993

### Public

Tout public.

### Pré-requis

- Avoir un avis favorable de la commission consultative de la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) pour suivre ce ou ces stages (réglementation, gestion ou réglementation et gestion).

### Objectifs

Permettre au participant de créer ou de diriger une entreprise de commission de transport, de régulariser sa situation vis-à-vis des Pouvoirs Publics.

### Éléments de contenus sur une durée de 2 fois 40 heures

Cadre juridique, réglementaire et contractuel de l'activité du commissionnaire de transport	40 h
<ul style="list-style-type: none"><li>● Cadre juridique et réglementaire</li><li>● Cadre contractuel</li><li>● Fiscalité appliquée au transport</li></ul>	
Gestion de l'activité du commissionnaire de transport	40 h
<ul style="list-style-type: none"><li>● Analyse de l'activité</li><li>● Critères de compétitivité d'une entreprise</li><li>● Amélioration du fonctionnement de l'activité</li></ul>	

### Méthodes pédagogiques

- Alternance entre apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation

### Validation

Attestation de capacité commissionnaire de transport délivrée par le Préfet de région, si réussite à l'évaluation finale.